



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2022
5^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Le 12 octobre 2022 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 6 octobre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH Maire, M. Luc LADIRE, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Salima SOUIH, Mme Isabelle OUGIER, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA à partir de la question n°4, Mme Sonia GUENINE, M. Valentin IERG, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, M. Jean-Claude KENNEDY jusqu'à la question n°19, Mme Agnès JEANNET, M. Eric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, Mme Isabelle LORAND, M. Meher BOUAZZA, M. Stéphane BOUVIER, Mme Béatrice BUCHOUX, M. Hocine TMIMI, Mme Rachida KABBOURI jusqu'à la question n°5, Mme Elsa KACZMAREK, Mme Maeva DURAND jusqu'à la question n°7, Mme Sophia Camélia AMIMEUR jusqu'à la question n°8, Mme Laurence DEXAVARY, Mme Karen DEGOUVE, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, Mme Nina SERON, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN, M. Emmanuel NJOH, Mme Carole GUISSSET jusqu'à la question n°7, Mme Christelle NABAIS jusqu'à la question n°19

ONT DONNE PROCURATION

Mme Sarah TAILLEBOIS à Mme Bernadette EBODE ONDOBO, Mme Fatmata KONATE à Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Albertino RAMAEL à M. Ludovic LECOMTE, M. Djamel HAMANI à Mme. Sonia GUENINE, M. Shamime ATTAR à M. Valentin IERG, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à M. Hocine TMIMI, M. Philippe BEYSSI à M. Jean-Claude KENNEDY jusqu'à la question n°19, M. Francesco PORPIGLIA à Mme Isabelle LORAND, M. Salah BEN MOHAMED à M. Khaled BEN MOHAMED, Mme Rachida KABBOURI à Mme Agnès JEANNET à partir de la question n°6, M. Rachid EDDAÏDJ à M. Abdallah BENBETKA à partir de la question n°4, M. Christophe FORESTIER à M. Eric CHANTRY, Mme Sandra BAHRI à Mme Salima SOUIH, Mme Maeva DURAND à Mme Laurence JEANNE à partir de la question 8, Mme Canelle CIRANY à Mme Elsa KACZMAREK, Mme Sophia Camélia AMIMEUR à M Pierre BELL-LLOCH Maire à partir de la question n°19, Mme Margot MORONVALLE à M. Stéphane BOUVIER

ABSENTS :

M. Abdallah BENBETKA jusqu'à la question n°18, M. Jean-Claude KENNEDY à partir de la question n°20, M. Michel LEPRÊTRE, M. Philippe BEYSSI à partir de la question n°20, M. Rachid EDDAÏJ jusqu'à la question n°18, Mme Catherine SU, M. Jacques PERREUX, M. Sallem RYADH, Mme Carole GUISSSET à partir de la question n°8, Mme Christelle NABAIS à partir de la question n°20, Mme Chloé SALANON

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame BERNANOS Geneviève, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

VERIFICATION DU QUORUM,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu sommaire de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées :

1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE

1 - Acquisition de la parcelle cadastrée BJ n°174, sise 48ter, rue Verte, pour une superficie de 27m², au prix de 200€/m² soit 5.400 €

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

41 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE

2 - Acquisition de la parcelle cadastrée BJ n°240, sise 50, rue Verte, pour une superficie de 27m², au prix de 200€/m² soit 5.400 €

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

41 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE

3 - Acquisition de la parcelle cadastrée BJ n°241, sise 50bis, rue Verte, pour une superficie de 27m², au prix de 200€/m² soit 5 400 €

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

41 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

9 - Apurement du compte 1069 du budget principal communal en vue du passage en nomenclature M57

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

43 voix pour (groupes SC, EELV, VEM, VR, M. Bell-Lloch, M. Ladire, Mme Konate, M. Ramael, M. Hamani, Mme Ougier, Mme Guenine, M. Lecomte, Mme Jeanne, Mme Buchoux, Mme Durand, Mme Amimeur, M. Bourdon, Mme Dexavary, Mme Degouve et Mme Kabbouri)

3 contre (Mme Lefebvre, M. Montava, Mme Seron)

10 - Modalités d'amortissement des immobilisations – nouveaux comptes à amortir

Adoptée à l'unanimité

11 - Reprise d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

Adoptée à l'unanimité

12 - Approbation de l'acquisition d'œuvres pour le Fonds d'œuvre graphique et photographique de la Ville de Vitry-sur-Seine déposé au Mac Val, musée d'art contemporain du Val-de-Marne

Adoptée à l'unanimité

13 - Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de fourniture de produits métallurgiques, matériaux de construction, produits plastique et outillage divers en 2023 (2024, 2025, 2026)

Adoptée à l'unanimité

14 - Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (SSI) des bâtiments en 2023 (2024, 2025, 2026).

Adoptée à l'unanimité

15 - Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de travaux sur toitures et couvertures des bâtiments en 2023 (2024, 2025, 2026).

Adoptée à l'unanimité

16 - Avis du Conseil municipal sur l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Adoptée à l'unanimité

17 - Approbation de l'annexe n°2022-5 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL)

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat, ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

Adoptée à l'unanimité

18 - Mouvements des effectifs du personnel communal

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS IMPORTANTES

4 - NPRU

Approbation de la nouvelle convention d'intervention foncière entre la ville de Vitry-sur-Seine, l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France sur les secteurs NPRU cœur de ville et Blanqui

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, VR et Mme Kabbouri)

5 abstentions (groupe VEM)

5 - NPRU

Demande à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre de déléguer à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France

l'exercice du droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs de veille foncière « Barbusse » et « Robespierre » du NPRU « Cœur de Ville »

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, VR et Mme Kabbouri)

5 abstentions (groupe VEM)

6 - Mobilisation pour le logement à destination de tous les vitriots

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 abstentions (groupe VAV)

7 - PLHi 2016-2021 / SA IMMOBILIERE DU MOULIN VERT : Réaménagement de 5 emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations concernant plusieurs opérations sises à Vitry sur Seine

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

8 - Vote de la décision modificative n°1/budget supplémentaire de l'exercice 2022

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

30 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

4 abstentions (groupe VAV)

13 contre (groupe VEM et VR)

19 - Approbation de la convention à passer avec la Métropole du Grand Paris pour le financement d'action de prévention des inondations – animation scolaire dans les écoles de la Ville sur le risque inondation

Adoptée à l'unanimité

VCEUX

20 - Défendons le droit d'asile

Lors de son audition devant la Commission des Lois à l'Assemblée nationale ce mardi 20 septembre, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a détaillé son projet de réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), le douzième en vingt ans, souhaitant systématiser les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) pour les demandeur-ses d'asile dès le refus donné par l'Office Français de Protection des Réfugiés et

Apatrides (OFPRA), c'est-à-dire avant même la fin de leur procédure. A ceci la durée des OQTF passerait d'un à trois ans.

En France, tout-e demandeur-se d'asile voit sa demande étudiée par l'OFPRA, et a le droit, en cas de refus, de former un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Durant toute la durée de cette procédure, chaque demandeur-se d'asile doit être protégé-e et accompagné-e par l'État.

En 2021, en France, l'OFPRA a étudié 139 810 demandes d'asile. Sur celles-ci, 35 919 ont été accordées, soit 25,9%. Après recours formé devant la CNDA, ce sont finalement 54 384 demandes qui ont été acceptées, soit 38,9%. Le projet de loi propose donc de remettre une OQTF à ces 18 465 personnes avant même leur recours, alors qu'elles ont obtenu après coup une protection internationale.

C'est un non-sens juridique, une violation grave des droits humains et un non-respect des conventions européennes et internationales ratifiées par la France.

Cette nouvelle régression portée au droit d'asile en France s'ajoute à la liste de celles issues des lois précédentes – dont la loi Asile-Immigration de 2018, qui n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation à l'heure actuelle – comme l'introduction d'une inégalité de traitement du fait de la nationalité des demandeur-ses, en provenance des "pays sûrs".

Editée par l'OFPRA, cette liste de "pays sûrs" opère une logique de tri contestable entre les demandeur-ses d'asile, privant certaines nationalités des mêmes garanties de l'étude de leur demande d'asile, en les plaçant en "procédure d'asile accélérée". Ce régime d'asile à deux vitesses est indigne du pays des droit humains.

Au nom d'une volonté d'accélération des procédures, véritable totem des récentes tentatives de réforme du droit d'asile, ce sont les droits des personnes exilées qui sont bafoués. Le contenu du projet de loi défendu par Gérald Darmanin s'inscrit dans cette tendance dangereuse :

réduction du nombre de juges chargées d'étudier les recours à la CNDA,

disparition (éviction) du représentant du Haut-Commissariat aux Réfugiés qui siège actuellement au CNDA

promotion de la dématérialisation...

En substance, le message est clair : rendre les décisions plus vite, pour expulser plus vite... Au détriment d'un accueil digne.

La migration en tant que telle, n'est pas un problème : c'est la manière dont on accueille ces chercheurs de refuge qui est le problème. En reprenant à son compte les arguments et mesures de l'extrême-droite, le ministre de l'Intérieur participe à leur banalisation.

La seule vraie « crise migratoire » est celle de l'accueil. La solution qui s'impose face à ce constat n'est pas la surenchère sécuritaire et xénophobe : c'est l'humanité et la solidarité.

La France est et doit rester une terre d'asile. De nombreux citoyen·nes, collectifs, associations et collectivités territoriales y veillent et s'y engagent quotidiennement.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

- Condamne avec la plus grande fermeté ce projet d'atteinte manifeste au droit d'asile,
- Demande au Gouvernement d'abandonner ce projet de réforme du CESEDA,
- Réclame une égalité de traitement pour toutes et tous, quelle que soit la nationalité et l'origine, et la garantie d'un accès libre et entier au droit d'asile.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées par :

39 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 abstentions (groupe VAV)

21 - Vœu en faveur d'une taxation sur les superprofits

- Considérant que les Vitriote-s n'échappent pas à l'inflation historique à laquelle le pays est confronté du fait de la guerre en Ukraine et des effets d'aubaine spéculatifs,

Que les prix de l'électricité ont augmenté de 7% par rapport à l'année dernière, les huiles de 53%, les pâtes premier prix de 40%, les achats en grande surface de 9,2% de 7% pour les dépenses de logement, et qu'on assiste à des hausses spectaculaires pour le fioul (+67%), le gazole (+25%), le gaz (+22%), l'essence (+11%), les billets de train (+12%).

- Considérant que plus de 10 millions de personnes sont en situation de pauvreté en France et que face à l'inflation, 8 Français sur 10 prévoient de se restreindre sur leurs dépenses essentielles,

- Considérant que pour autant de grandes multinationales profitent de la crise inflationniste pour réaliser des superprofits ; et qu'en 2021, le bénéfice des entreprises du CAC40 a grimpé en flèche à hauteur de +277%. Les deux tiers de ces sociétés ont réalisé des profits record jamais atteints.

En 2022, la course aux superprofits se poursuit puisque des dividendes records ont été versés aux actionnaires à hauteur de 44 milliards d'euros, alors qu'environ 25% des français prévoient de se priver sur le chauffage et le budget alimentation, un niveau record depuis 1985.

- Considérant que ces profits ont été réalisés non pas au bénéfice d'un investissement exceptionnel, d'une innovation technologique ou d'un gain de productivité mais à la faveur de l'instabilité et avec le concours des aides publiques pour quand même supprimer 17 000 emplois en 2021 pour les entreprises du CAC40, pour optimiser le vol organisé du peuple, le paupériser, toujours en "optimisant" les impôts dus

- Considérant que la taxation des superprofits est consensuelle : le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'est prononcé en faveur, qu'elle est recommandée par l'OCDE, et que sous des formes diverses, elle a été mise en place dans différents pays d'Europe : Italie, Espagne, Royaume-Uni, Hongrie, Bulgarie, que même l'Allemagne s'est prononcée en faveur, en chœur avec la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen lors de son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre à Strasbourg.

Même le président Emmanuel Macron a concédé en juin dernier lors du G7 : « Certains producteurs, et beaucoup de spéculateurs, font de l'argent sur le contexte géopolitique. Est-ce que ça peut durer ? Non. [...] Nous avons des gens qui ont spéculé sur la guerre, et aujourd'hui nous avons des gens qui font beaucoup d'argent sur la guerre. On appelle ça des profiteurs de guerre. ».

- *Considérant que la France ne peut rester isolée sur cette question,*
- *Considérant que face à la crise, tous -même les capitalistes- doivent contribuer à l'effort,*
- *Considérant qu'il est irrationnel et infondé de refuser cette revendication de justice qui pourrait soulager les ménages français et atténuer les effets sur les comptes publics de la crise, qui ne manqueront pas de se repercuter par la hausse de l'énergie par exemple sur les budgets de notre commune, nos écoles, nos cantines...*

Le conseil municipal demande au gouvernement :

- l'arrêt de toute subvention régionale et nationales à une entreprise ayant réalisé des superprofits
- l'adoption d'une loi de taxation des superprofits des multinationales dans les plus brefs délais

Adopté à l'unanimité des voix exprimées par :

*40 voix pour (groupes SC, EELV, VEM, VR, M. Bell-Lloch, M. Ladire, Mme Konate, M. Ramael, M. Hamani, Mme Ougier, Mme Guenine, M. Lecomte, Mme Jeanne, Mme Buchoux, Mme Durand, Mme Amimeur, et Mme Kabbouri
1 abstention (Mme Lefebvre)
3 contre (groupe VAV)*

24 - Réfection du terrain du stade Arrighi

Lors du conseil municipal du 1er juin 2022, vous proposiez une délibération portant sur la rénovation du terrain synthétique du stade Arrighi. Nous vous demandions de choisir une alternative au SBR encapsulé, issu du recyclage de pneumatiques de poids lourds, composé de (HAP) hydrocarbures aromatiques polycycliques, substances reconnues comme responsables de cancers des poumons et de la peau. En l'occurrence nous vous demandions de recourir au choix des fibres naturelles, et ce au titre du principe de précaution.

Dernièrement, la commission européenne a proposé d'interdire dans les 6 prochaines années, ce type de terrain synthétique pour lequel vous avez opté.

De plus, le 23 septembre dernier, le groupe communiste à la Région Ile-de-France a déposé un amendement demandant de réinstaurer un moratoire, estimant que la concentration de HAP selon les limites européennes et donc des études de l'ANSES sur lesquelles vous appuyiez votre argumentation pour légitimer ce type de terrain synthétique, ne protégeaient pas suffisamment.

Les doutes sur de tels types de terrains portent sur la santé mais aussi sur l'impact environnemental, comme le défendent depuis des années les élus écologistes, qui suivis par d'autres élus de différents groupes n'ont pas voté la demande de subvention faite par la ville à la Région pour un montant de 17k€ pour la réfection du stade Balzac.

Dans ces conditions, étant donné que les travaux de rénovation n'ont pas encore commencé pour le stade Arrighi, allez-vous persister dans le choix de composés fortement reconnus comme cancérigènes ?

Réponse apportée à Monsieur Ierg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 13 octobre à 00h35.

Le secrétaire
M. LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH



QUESTIONS ORALES

22 - Dark kitchen

Nous avons été informés d'une « dark kitchen » (un « restaurant virtuel » qui ne fonctionne qu'avec de la livraison) installée à Paul Froment, "OutFry", qui appartient à la startup Taster. Ces start-ups, qui ont développé des marques virtuelles sans terrasse ni salle, optent pour ce modèle afin de réduire le coût des opérations et se déployer à un rythme plus soutenu. Taster est fondée par Anton Soulier, ex-Deliveroo, qui vise 1 000 licences à horizon 2024 et dont les représentants auraient rencontré les services de la ville. Le local où elle se situe est actuellement qualifié de local commercial, mais depuis au moins 2008 (images prises par Google à l'appui), le local est reconverti en habitation et la vitrine murée.

Les « darks kitchens » ont comme particularité de n'avoir aucun besoin d'accueil du public, et sont ainsi « presque » invisibles. Toutefois, cela ne les exempte nullement d'être en conformité avec la loi et avec nos objectifs de revitalisation sociale et écologique locaux. Au-delà des nuisances diverses que cela peut générer pour les habitants alentours (odeurs de cuisine car aération précaire, nombreux scooters thermiques dans la rue jusque tard dans la nuit...), se posent au moins deux questions :

Premièrement : le local où est installée cette cuisine est-il conforme à la législation et aux normes en vigueur. Plus en particulier, respecte-t-il les normes d'hygiène ? de sécurité ? d'environnement ? Des riverains ont par exemple noté l'installation sauvage d'un tuyau d'aération sur une façade, et il n'y a pas non plus de local poubelles dédié, réglementaire en restauration. La ville peut-elle intervenir pour s'assurer de la légalité de l'installation ?

Et deuxièmement, au-delà de la dimension légale de ce commerce, l'installation de « darks kitchens » dans notre ville soulève de nombreuses questions, éthiques et politiques. Le développement de ces cuisines, basées entièrement sur les métiers « uberisés » de la livraison, engraisse les magnats du secteur, déjà champions de l'évasion fiscale et de l'exploitation de leurs salariés (qu'ils ne reconnaissent d'ailleurs même pas comme tel); quand ils ne ferment pas les yeux sur les sous-locations de compte à des migrants désespérés. Ces restaurateurs échappent souvent à toute contraintes sur la conformité des règles d'hygiène et de sécurité, aux inspections, et utilisent multiples combines pour être "flexibles" au regard de la législation sur la restauration.

Voulons-nous vraiment encourager de telles pratiques dans notre ville ? Les « darks kitchens » ne paient pas de cotisations sociales, et leur avantage commercial n'est gagné qu'au seul détriment des travailleurs, et sur un modèle de ventes à perte féroce jusqu'à éliminer toute concurrence des commerçants traditionnels. Leur implantation exerce ainsi une concurrence déloyale envers nos commerces de bouche locaux et mettent à mal la cohésion sociale de la ville. Est-ce vers là que nous voulons aller ? La neutralité n'existe pas en la matière : ne rien faire, c'est laisser faire le système capitaliste.

Plusieurs villes en France et en Europe luttent déjà contre l'implantation de ces commerces fantômes. Quels est, et quelle sera la politique de Vitry en la matière ?

Réponse apportée par Monsieur Ladire et Monsieur Ierg

23 - Le devenir du Kilowatt

Depuis 5 ans le Kilowatt, s'inscrit parmi les acteurs culturels incontournables de Vitry et d'Ile-de-France. Situé au pied des cheminées de l'ancienne centrale EDF, il peut rassembler jusqu'à 5000 personnes et proposer plusieurs scènes festives. C'est un des rares lieux alternatifs que nous comptons dans notre Région, et c'est donc une chance de l'avoir sur notre territoire communal !

Pendant quelques mois de l'année, le Kilowatt propose une programmation musicale et culturelle engagée, dont un festival qui s'inscrit dans le travail mené depuis 15 ans par l'assoce Kipik. C'est un lieu qui accueille aussi des actions caritatives et solidaires de luttes. C'est également enfin l'organisation d'événements familiaux et des activités pour les enfants, notamment en période estivale. En partenariat, avec la Ville de Vitry, le Kilowatt propose de nombreux événements gratuits et contribue à l'animation de la Ville (surgissements urbains, Nuit Blanche, Scène d'été, etc.)

Mais aujourd'hui, le projet EDF remet en question le devenir de ce lieu culturel alternatif singulier et apprécié.

Lors d'un rassemblement durant la Nuit Blanche du 1er octobre 2022, la municipalité a exprimé son soutien au Kilowatt pour qu'il ne disparaisse pas et puisse continuer ces nombreuses activités.

Pouvez-vous nous indiquer qu'elles actions vous comptez mener pour la préservation à court terme du Kilowatt sur le site actuel et/ou à plus long terme à Vitry, permettant de ne pas remettre en question tout le travail mené depuis plus de 5 ans ni de menacer les emplois directs et les partenariats réguliers avec les artistes et enfin de favoriser une ville conviviale et festive pour tous ses habitants.e.s ?

Réponse apportée par Monsieur Le Maire